

Délibération

n°33-2026

1^{er} avril 2026

EMPLOI TERRITORIAL - Convention de partenariat avec le lycée Paul Héroult de Saint-Jean-de-Maurienne pour l'organisation d'une formation continue d'initiative locale d'« assistant administratif en collectivités ».

Séance du : 1^{er} avril 2026

Date de la convocation : 20 mars 2026

Président de séance : François DUNAND

Secrétaire de séance : Colette PIGNIER

Nombre de membres titulaires en exercice : 28

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 17

▪ Collège des affiliés : 16

Robert AGUETTAZ, Danièle BEAUX-SPEYSER, Arthur BOIX-NEVEU, Georges CAGNIN, Jean François CLARAZ, Chantal GIORDA, François DUNAND, Nathalie FONTAINE, Yannick LOGEROT, Fabrice PANNEKOUCKE, Colette PIGNIER, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Béatrice SANTAIS, Lucien SPIGARELLI, Jean-Maurice VENTURINI

▪ Collège spécifique : 1

Michelle BRAUER

Etaient représentés : 8

▪ Collège des affiliés : 6

Yannick AMET (pouvoir à Yannick LOGEROT)
Dominique CHAPUIS (pouvoir à Lucien SPIGARELLI)
Christian GARIOUD (pouvoir à Georges CAGNIN)
Pascale OUSTRY (pouvoir à Jean François CLARAZ)
Gérard RUFFIER-MONET (pouvoir à Béatrice SANTAIS)
Jean-Michel VORGER (pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE)

▪ Collège spécifique : 2

Christian GRANGE (pouvoir à François DUNAND)
Martin NOBLECOURT (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)

Etaient présents ou représentés : 25

Nombre de votants : 25

Étaient absents : 3

▪ Collège des non affiliés : 3

Christelle FAVETTA-SIEYES, Alexandre GENNARO, Thibaut GUIGUE

Ont assisté à cette séance :

Carole MONTALI Responsable du Pôle missions d'appuis aux collectivités

Marion RIVOLIER Adjointe au Responsable du Pôle ressources et moyens

DELIBERATION N° 33-2026

EMPLOI TERRITORIAL - Convention de partenariat avec le lycée Paul Hérault de Saint-Jean-de-Maurienne pour l'organisation d'une formation continue d'initiative locale d'« assistant administratif en collectivités ».

Monsieur le Président rappelle que le Centre de gestion, dans le cadre de sa mission de promotion de l'emploi public, contribue au développement des actions de promotion et de renforcement de l'attractivité de la fonction publique territoriale. Ces actions revêtent un enjeu fort, eu égard notamment aux difficultés de recrutement des secrétaires généraux de mairie.

Dans ce contexte, le lycée Paul Hérault de Saint-Jean de Maurienne, en partenariat avec les collectivités territoriales de la Vallée de la Maurienne, a souhaité proposer une formation complémentaire d'initiative locale (FCIL) dans le cadre d'une formation d'« assistants administratifs en collectivités ». Il a sollicité l'accompagnement et l'expertise des services du Centre de gestion pour sa mise en œuvre.

Cette formation a pour objectif de répondre aux besoins des collectivités du territoire et de favoriser l'insertion professionnelle en emploi public de proximité.

Il s'agit d'une formation de niveau Bac +1 qui s'adresse aux étudiants, aux demandeurs d'emploi et aux personnes en reconversion souhaitant rejoindre la fonction publique territoriale sur des postes administratifs. Cette formation a débuté en novembre 2025 et se terminera fin avril 2026. Elle intègre formation théorique et périodes de stage en collectivités, pour acquérir les compétences essentielles à la gestion administrative des communes et des intercommunalités, notamment l'accueil et l'information du public, la gestion et le suivi des dossiers administratifs (comptabilité, état-civil, ressources humaines, commande publique, etc.) ainsi que l'utilisation des outils bureautiques et numériques.

Ce partenariat a permis d'enrichir le programme de formation et les contenus pédagogiques, de favoriser la professionnalisation des apprenants en proposant des intervenants extérieurs qualifiés dans les domaines liés au fonctionnement des collectivités territoriales et de promouvoir cette formation auprès des collectivités pour favoriser l'accès à l'emploi des apprenants.

Fort de cette première expérience, la session sera reconduite à la rentrée 2026/2027.

Dans le cadre de ce partenariat, le lycée Paul Hérault s'est engagé notamment à :

- organiser la formation et en assurer la coordination pédagogique,
- accueillir les intervenants extérieurs dans de bonnes conditions,
- informer le Centre de gestion du calendrier des interventions,
- assurer le suivi des apprenants,
- mettre à disposition les moyens matériels nécessaires au bon déroulement des interventions.

En contrepartie, le Centre de gestion s'est engagé notamment à :

- participer à l'élaboration du programme, des contenus pédagogiques et des éléments de communication,
- rechercher des intervenants extérieurs qualifiés, dans les domaines liés au fonctionnement des collectivités territoriales,
- participer au jury d'évaluation des apprenants,
- respecter le calendrier défini en concertation avec l'établissement.

Monsieur le Président propose au conseil d'administration de l'autoriser à signer la convention de partenariat avec le lycée Paul Héroult de Saint-Jean de Maurienne pour l'organisation d'une formation continue d'initiative locale (FCIL) d'« assistant administratif en collectivités » pour les sessions 2025/2026 et 2026/2027.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

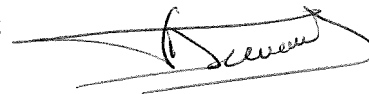
VU la convention de partenariat avec le lycée Paul Héroult de Saint-Jean de Maurienne,

APPROUVE la convention de partenariat avec le lycée Paul Héroult de Saint-Jean de Maurienne,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Porte-de-Savoie,
Le 1^{er} avril 2026
Le Président,



François DUNAND